



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-907-1344 du 08/11/2021

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
ACADEMIQUE DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION -  
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation

Dossier suivi par : Mme MENNETRET - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral qui actualise :

- La composition de la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et de formation  
portant désignation des représentants de l'administration.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

Le recteur de la région académique  
Provence Alpes Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités,

- VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**VU** la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;  
**VU** l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;  
**VU** l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;  
**VU** l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;

**ARRETE**

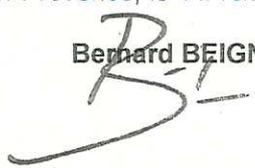
ARTICLE 1<sup>er</sup> : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des :

<b>ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président</li> <li>- Bruno MARTIN, Secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille</li> <li>- Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des relations et des ressources humaines</li> <li>- Marie BAERT, Directrice des ressources humaines, Crous Aix-Marseille</li> <li>- Stéphane BOURDAGEAU, Directeur général des services, UAPV</li> <li>- Guillaume PIANEZZE, Directeur des ressources humaines, Aix-Marseille Université</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nicolas GENESTOUX, Chef de la DIEPAT, Rectorat</li> <li>- Isabelle TARRIDE, IA-IPR des sciences physiques et chimie</li> <li>- Pierre-Olivier THEBAULT, IA-IPR de sciences et Vie de la Terre</li> <li>- Fatiha HACHEMI, Proviseure, LP Colbert, Marseille</li> <li>- Aline MOULIN, Directrice générale de l'Ecole Centrale de Marseille</li> <li>- Nathalie QUARANTA, Chef du bureau des personnels d'encadrement, techniques et médico-sociaux</li> </ul>

ARTICLE 2 : L'arrêté du 30 novembre 2020 paru au Bulletin Académique numéro 873 du 14/12/2020 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 11/10/2021

  
**Bernard BEIGNIER**